



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



21 février 2018

Monsieur Bernard SALLES
Commissaire enquêteur
Mairie
40500 SAINT-SEVER

transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique relative à la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers à Saint-Sever et Toulourette, lieux-dits Lacabenne, Meignos, Panchan, Pretoria, Saousilla, Antoinette, Beignat, Caroline, Housqueyres, Pousse, Laaoube et Micq, présentée par la société Carrières Lafitte

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous présenter des observations de la Fédération SEPANSO Landes.

Si la proximité du site facilite une gestion plus rationnelle des matériaux (bande transporteuse pour franchir l'Adour...), nous observons que l'agrandissement de cette carrière va considérablement modifier l'environnement de ce secteur puisque au final 184 hectares auront été totalement minéralisés.

Ainsi seront sacrifiées des zones de cultures de maïs et d'élevage (sur 92 hectares, 23 hectares seront restitués), et modifiés les écoulements naturels (ruisseau Meignos-Gourrié). En ce qui concerne l'environnement, la fin des épandages de fertilisants et produits chimiques sur les terres cultivées ne peut être vue que comme un avantage (Rappel l'état de la nappe alluviale de l'Adour est mauvais et toutes les mesures utiles doivent être prises pour restaurer le bon état de cette masse d'eau). On peut observer que la Chambre d'Agriculture pourra difficilement critiquer la démarche du carrier dans la mesure où la majorité des terrains ont été vendus par des agriculteurs ; de même la commune de Saint-Sever qui a vendu des terrains semble voir d'un bon œil le développement des extractions de Granulats ; par contre il sera intéressant de prendre connaissance de l'avis de la commune de Toulourette, et ceux des riverains.

La modification de l'environnement, par contre ne peut être vue que comme un ensemble de problèmes complexes qu'il convient de tous résoudre. Toutefois il faut reconnaître que les méthodes d'extractions des matériaux correspondent à ce qui se fait classiquement à l'heure actuelle ; nous ne pouvons pas suggérer d'amélioration d'un point de vue technique.

1 – Impacts sur la nature :

Comme la plupart des secteurs des barthes, les habitats de ces zones permettent le développement d'espèces protégées. La qualité de ces milieux a d'ailleurs conduit les autorités à classer ces sites au titre de la Directive Habitats : site FR7200724 (Adour) et site FR720007919 (Saligues et gravières de l'Adour : de Saint-Sever à Mugron).

Si les oiseaux et les orthoptères sont bien étudiés puisque les listes semblent exhaustive, les listes d'autres espèces semblent présenter des lacunes : chiroptères, reptiles et amphibiens...

Le recul de 50 mètres par rapport à l'Adour semble vraiment insuffisant.

Le plan qui présente les type de corridors maintenus dans la perspective du projets sont séduisants (« Réservoirs écologiques arborés au contact du projet » - page 136) ; toutefois les échanges ouest-est ne sont peut-être pas garantis puisqu'ils sont pas tous propriétés du pétitionnaire ; il conviendrait de s'assurer que les échanges (déplacement de la faune) seront pérennes.

Qualité des eaux (piézomètres) : « *Ce dispositif de surveillance comprend et comprendra le suivi du niveau de la nappe et le prélèvement d'échantillons dans les piézomètres, pour analyse des caractéristiques physico-chimiques de la nappe (MES, DCO, pH, T°, hydrocarbures ...)* ». A quoi correspondent les points de suspension à la page 179 ?

2 – Impacts sur les populations

A l'évidence les riverains verront leur paysage modifié même si l'exploitant prévoit de végétaliser les merlons destinés à atténuer les bruits des engins.

L'exploitant prend un risque certain avec ce projet dans la mesure où plus de deux douzaines d'habitations se trouvent à proximité de l'emprise envisagée. Sachant qu'il est impossible d'extraire des sables et galets sans faire de bruit, l'exploitant s'expose à des procédures pour « troubles de voisinage »

La maîtrise des émissions sonores risque d'être délicate comme le reconnaît le pétitionnaire (cf Etude d'Impact : page 146)

C'est certainement à ce niveau que se trouve l'insuffisance de la prise en compte de la démarche ERC (Eviter, réduire, compenser). Le carrier a fait l'acquisition des habitations Beignat est et Beignat ouest ; Il aurait sans doute fallu soit proposer aux autres riverains d'acheter leurs habitations, soit leur proposer la réalisation d'isolations phoniques sur les ouvertures de leurs habitations. L'étude d'impact à ce sujet (page 107) n'est-elle pas trop sommaire ? Ne faudrait-il pas exposer les échanges entre Carrières Lafitte et les riverains en amont de cette enquête publique ?

3 – Question culturelle :

Le secteur de Meignos est connu pour ses vestiges archéologiques. Il semble donc indispensable de réaliser une campagne de recherches pour garantir que l'exploitant ne détruira pas des artefacts. Lorsqu'on trouve dans l'étude présentée : « ... des sondages pourront être réalisés ... », la SEPANSO estime qu'il convient d'imposer la réalisation de ces sondages : « ... des sondages devront être réalisés ... »

4 - Remise en état :

- Rétablissement des échanges par création d'un linéaire végétal (corridor écologique)
- Gestion des « quatre plans d'eau à vocation écologique » :

Plan d'eau de Prétoria « sera restitué à la commune dans un but de base de loisir » (page 242 – E.I.)

Plan d'eau de Caroline aura une vocation écologique plus prononcée que les autres (page 242 – E.I.)

Plan d'eau de Bacquotte : pas d'information ! Irrigation ?

Plan d'eau de Meilhan : pas d'information ! Irrigation ?

Sont prévus quatre plans d'eau entourés de zones restituées à l'agriculture. N'y-a-t-il pas un risque d'eutrophisation d'un ou plusieurs plans d'eau ? Ce risque semble d'autant plus important qu'il est fait clairement mention d'un site destiné à l'irrigation.

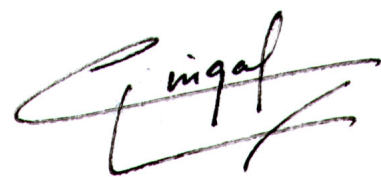
La SEPANSO fait observer que pour avoir une meilleure vocation écologique il est indispensable d'adjoindre à un plan d'eau de petites mares à proximité de certaines berges avec des bois à demi-immergés : essentielles pour les tortues, les amphibiens ... La coupe présentant les îlots fait apparaître de petites dépressions : celle-ci peuvent-elle jouer le même rôle ? On voit d'ailleurs tout l'intérêt écologique des bras-morts (CB 44.1 x 22.33 – Etude faune flore page 19). Il est indiqué que la création de ces îlots doit permettre le développement d'une faune et d'une flore particulière. Il conviendrait d'apporter des précisions : ces îlots ne risquent-ils pas d'être surtout colonisés par des saules et par des ragondins ? Les retours d'expérience montrent que le risque de colonisation d'espèces exotiques envahissantes est important. C'est pourquoi la localisation des pentes douces et des pentes abruptes mérite d'être étudiée minutieusement.

La gestion du ruisseau de Meignos-Gourré posera certainement divers problèmes (particules minérales...) ; personne ne souhaite que des eaux polluées coulent dans son nouveau lit.

La vocation écologique des plans d'eau garantie par le pétitionnaire suppose qu'il y ait une gestion écologique du site lorsque le site aura été remodelé. Qui assurera cette gestion ? La vocation écologique suppose qu'au moins un tiers des espaces dont on veut assurer la protection soit sanctuarisée (présence humaine limitée aux scientifiques pour leurs recherches). Nous n'avons pas trouvé les réponses que nous cherchions : quels secteurs seront hors chasse et hors pêche ?

Conclusion : Beaucoup d'informations sont répétées de nombreuses fois, donc nous avons bien intégré les données du pétitionnaire. Malheureusement beaucoup de questions importantes (préservation de la biodiversité, gestion des sites...) restent sans réponses, et cela inquiète beaucoup la Fédération SEPANSO Landes.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à mon courrier, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

<http://www.sepanso40.fr>